

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1908

présenté par

M. Ciotti, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, M. Bloch, M. Carbonnel, M. Chaix, M. Chavent,  
Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet, M. Michoux,  
Mme Ricourt Vaginay, M. Trébuchet et M. Verny

-----

**ARTICLE 9**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe UDR vise à supprimer les différentes suppressions ou les rabots d'exonération sur les apprentis ou encore les jeunes entreprises innovantes prévus par l'article 9 du PLFSS.

L'équilibre des comptes sociaux doit majoritairement passer par les baisses de certaines dépenses et pas par l'augmentation des recettes, surtout pas sur les forces vives de la Nation.